

BIBI BEAURIVAGE
COURSE DES FETES 2019

REGLEMENT

1. Le comité des fêtes de Bibi Beaurivage et l'association de gymnastique volontaire Izen Gabe, organise une course de 9,400 km dans le cadre des fêtes du quartier.
2. La course aura lieu le mardi 30 avril 2019 à 18h30
3. Le départ sera donné de la place Pradier, l'arrivée se fera au Square Jean Baptiste Lassalle. (Départ arrivée distant de 400m)
4. La course, limitée à 200 coureurs, est ouverte aux majeurs et mineurs (nés en 2003 ou avant).

Aux licenciés FFA , FFtri et fédération affinitaires.

Aux non licenciés, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

5. Les inscriptions sont possibles en ligne sur <http://www.pb-organisation.com/> ou du jeudi 25, vendredi 26 et le lundi 29 de 17h30 à 19h30, le samedi 27 de 16h à 18h, à la salle Latsaria 29 ter avenue de Pioche au tarif de 10€
Ou le jour de la course, Place Pradier au tarif de 12€
6. Les dossards sont à retirer à partir du jeudi 25, vendredi 26 et le lundi 29 de 17h30 à 19h30, le samedi 27 de 16h à 18h à la salle Latsaria 29 ter avenue de Pioche et place Pradier le jour de la course.
7. Un ravitaillement est prévu à mi course,
8. La circulation n'étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs.
9. Docteur Bruno Leplaideur assurera la couverture médicale.
10. Une consigne mobile est prévu au départ de la course.